



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FLOORBALL



REGLEMENT OFFICIEL SAISON 2016/2017

AVENANT N°1

TABLE DES MATIERES

1. Préambule.....	3
2. Modification de la formule sportive pour la saison 2017-2018.....	3
3. Modification des phases finales 2017.....	3
4. Programme détaillé des Play-offs 2017.....	4
4.1. Division 1.....	4
4.2. Division 2.....	6
4.3. Durée des rencontres.....	8
4.4. Prolongations et tirs aux buts.....	8
4.4.1. Prolongations.....	8
4.4.2. Tirs au but.....	9
4.5. Promotions et relégations.....	9
4.5.1. Règle générale.....	9
4.5.2. Cas relatifs aux clubs engageant deux équipes.....	9
5. Détail de la formule 2017-2018.....	11
5.1. Divisions.....	11
5.1.1. Nationale 1 (actuelle Division 1).....	11
5.1.2. Nationale 2 (Création).....	11
5.1.3. Division 3.....	12
5.2. Saison Régulière (modèle 2017-2018).....	13
5.2.1. Grands principes.....	13
6. Validité.....	14

1. Préambule

En accord avec le paragraphe **§ 2.5.3. Evolutions possibles** du « *Règlement du Championnat de France de Floorball Division 1 , Division 2, saison 2016/2017* », la commission compétitions propose l'avenant ci-après afin d'ajuster le projet de championnat pour la saison 2017/2018 , afin de tenir compte des attentes des clubs, et des problématiques rencontrées avec une organisation à 10 équipes.

2. Modification de la formule sportive pour la saison 2017-2018

Dans la continuité du projet annoncé en assemblée générale en juin 2016, la commission compétitions propose la réorganisation suivante pour le Championnat de France de Floorball 2017/2018 :

- création d'une nouvelle catégorie entre les actuelles « Division 1 » et « Division 2 »
- passage à 12 équipes au lieu de 10 dans les 2 divisions supérieures

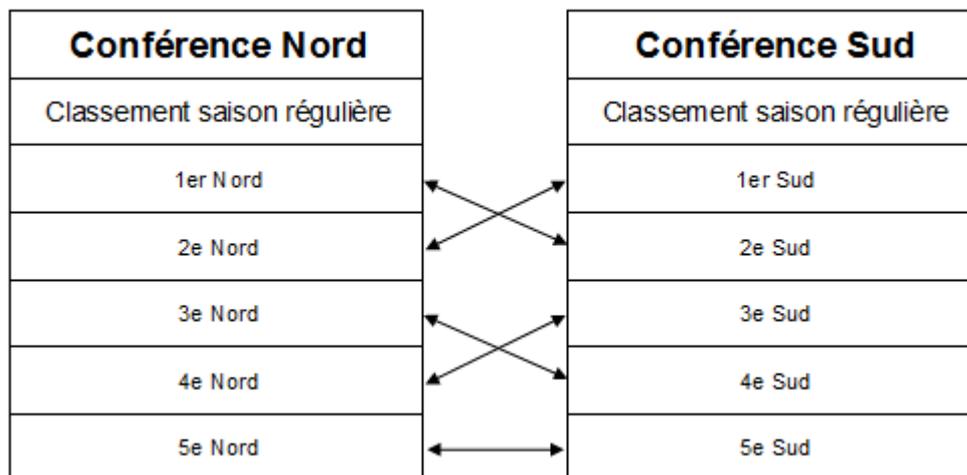
3. Modification des phases finales 2017

Afin de pouvoir déterminer quelles seront les équipes qui seront promues dans chacune des catégories, la commission des compétitions a préparé le programme suivant :

- classement intégral des 10 équipes de division 1 2016-2017
- classement intégral des 16 équipes de division 2 2016-2017 qualifiées pour les playoffs.
- Réintroduction d'un match de barrage entre 10^e D1 et 3^e D2.

4. Programme détaillé des Play-offs 2017

4.1. Division 1



Dans le tableau supérieur (équipes classées 1^{er} et 2^e de chaque conférence) :

- Premier tour : demi-finales en 2 manches (« aller » / « retour »)

Le samedi (manche 1) :

- 2^e Nord VS le 1^{er} Sud,
- 2^e Sud VS le 1^{er} Nord,
- Les matchs seront joués en temps effectif intégral.

Les matchs de la manche 1 se terminent à l'issue du temps réglementaire quelque soit le score.

Le dimanche (manche 2) :

- 1^{er} Sud VS le 2^e Nord,
- 1^{er} Nord VS le 2^e Sud,
- Les matchs seront joués en temps effectif intégral.

En cas d'égalité au goal-average à l'issue du temps réglementaire du match de la manche 2, les équipes disputent une prolongation en mort subite et, si nécessaire une épreuve de tirs au but.

- Deuxième tour : Les vainqueurs des demi-finales se retrouveront à l'occasion du dernier week-end pour une finale en match simple et en temps effectif intégral.

Contrairement à l'information du règlement, nous réintroduisons le match pour la 3^e place, cette rencontre sera disputée en temps effectif intégral.

Dans le second tableau (équipes classées 3^e et 4^e de chaque conférence) :

- A l'occasion du Premier tour de play-down D1

Le samedi (« demi-finales » des rangs « 5 » à « 8 ») :

- 3^e Nord VS le 4^{er} Sud,
- 3^e Sud VS le 4^e Nord,
- Les matchs seront joués en temps effectif intégral.

Le dimanche (« finales » des rangs « 5 » à « 8 ») :

- Match pour la 7^e place (opposant les équipes ayant perdu le samedi)
- Match pour la 5^e place (opposant les équipes ayant gagné le samedi)
- Les matchs seront joués en temps effectif intégral.

Les équipes classées 5^e de chaque conférence s'opposent sur une rencontre en 2 manches pour la 9^e place des play-offs, à l'occasion de la première phase de play-downs D1

Les matchs de la manche 1 se terminent à l'issue du temps réglementaire quelque soit le score.

En cas d'égalité au goal-average à l'issue du temps réglementaire du match de la manche 2, les équipes disputent une prolongation en mort subite et, si nécessaire une épreuve de tirs au but.

4.2. Division 2

Qualification des 3 premiers de chaque poule + le meilleur 4e.

<=> 5 poules x3 équipes + 1 = 16 équipes

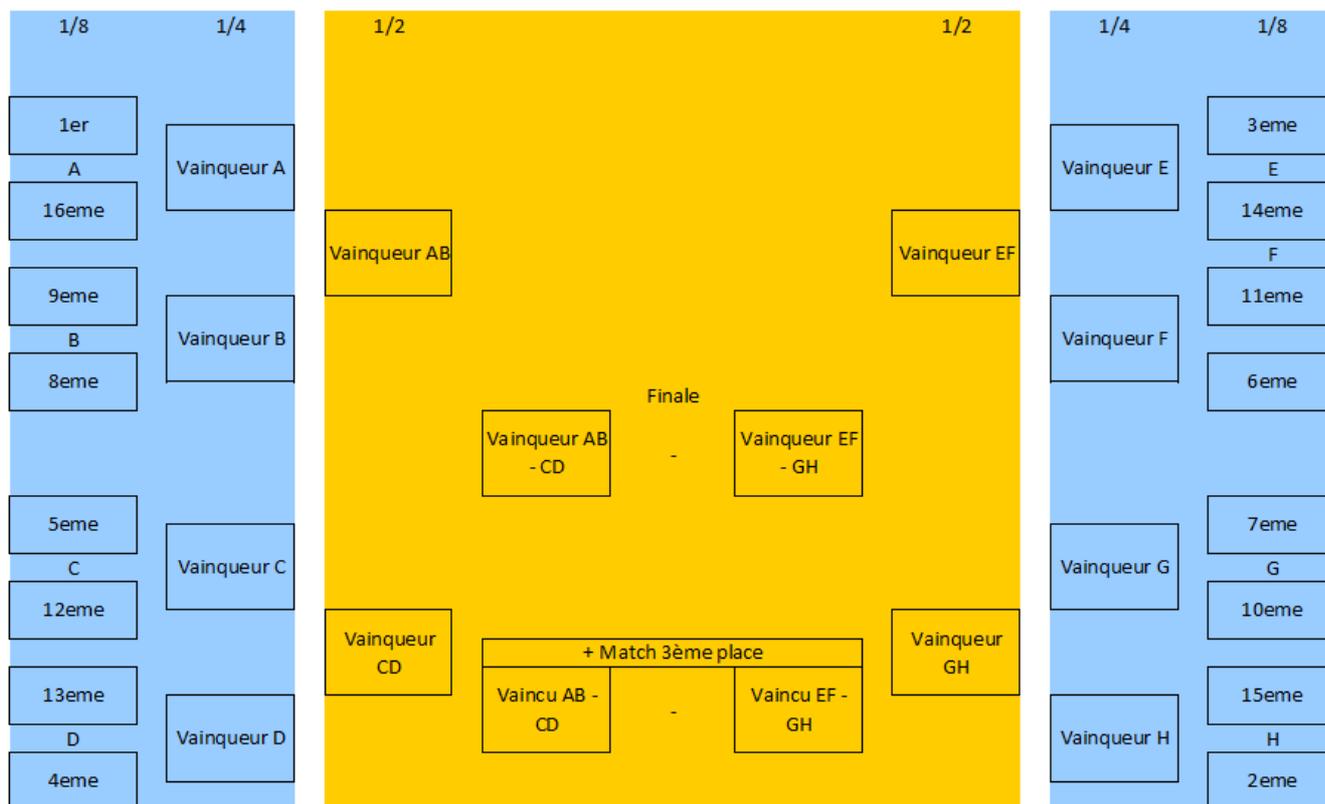
Les équipes « 2 » des différents clubs engagés peuvent participer aux Play-offs.

Classement provisoire des équipes selon les résultats de saison régulière :

- Aux rangs "1" à "5" les 5 premiers de poule par ordre de points
- Aux rangs "6" à "10" les 5 seconds de poule par ordre de points
- Aux rangs "11" à "15" les 5 troisièmes de poule par ordre de points
- Au rang "16" le meilleur quatrième.

Les matchs sont ensuite organisés selon le tableau si après :

Phases finales Division 2 - 2016-2017



- 1ère phase de playoffs : huitièmes de finale + quarts de finale + matchs de classement (en 2 lieux différents en simultanés, matchs en temps continu)
 - le samedi : 4 matchs de 1/8_de_finale dans chaque lieu
 - le dimanche : 2 matchs de 1/4_de_finale + 2 matchs de classement "fin de tableau" ***

***match de classement "fin de tableau"

<=> les équipes ayant perdu en 1/8 sont "classées" entre la 9e et la 16e place.

<=> les équipes qui gagnent leur match de classement sont alors entre les rangs 9 et 12

<=> les équipes qui perdent leur match de classement sont alors entre les rangs 13 et 16

**match de 1/4 de finale

<=> les équipes vainqueurs continuent en 1/2finale

<=> les équipes perdantes sont à classer entre les rangs 5 à 8.

- 2nde phase de playoffs :
 - (en 4 lieux différents simultanément , matchs en temps effectif intégral)
 - 1 lieu : pour les rangs 1 à 4 : demi-finales le samedi + 3e place et finale le dimanche
 - 1 lieu : pour les rangs 5 à 8 : "même" principe
 - 1 lieu : pour les rangs 9 à 12 : idem
 - 1 lieu : pour les rangs 13 à 16 : idem

Les 2 finalistes de D2 sont automatiquement promus en D1 (sauf si il s'agit d'équipe "2" d'un club ayant déjà son équipe "1" en D1)

Le 3^e de D2 dispute un match de barrage avec le 10^e de D1 , le vainqueur du barrage est maintenu/promu en première division.

Le classement donné par les matchs de la 2nde phase de playoffs D2 permettra de déterminer les équipes "promues" dans la nouvelle D2 pour la saison 2017-2018.

4.3. Durée des rencontres

Tous les matchs de Play-offs de Division 1 se disputeront en 3 périodes de 20 minutes, temps effectif intégral.

Les quarts de finale et demi-finales de Division 2 se joueront en 3 périodes de 20 minutes, temps continu, avec les mêmes exceptions qu'en saison régulière (cf. article 2.3.3).

La finale de Division 2 se disputera en 3 périodes de 20 minutes, temps effectif intégral, de même que le match pour la 3^e place de D2, et que le barrage D1/D2.

Pour toutes les rencontres en temps effectif intégral, les équipes observeront une pause de 10 minutes entre la première et la deuxième période, et entre la deuxième et la troisième période. Ce temps de pause sera de 5 minutes, comme en saison régulière, pour les rencontres disputées en temps continu.

Des prolongations et des tirs aux buts pourront être organisés à l'issue de ces rencontres selon les modalités définies par l'article 2.4.5.

4.4. Prolongations et tirs aux buts

4.4.1. Prolongations

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire de tout match de Play-Off, quelle que soit la division, une interruption de 2 minutes sera accordée sans autorisation de sortie du terrain des équipes ni changement de côtés.

Les équipes disputeront une prolongation de 10 minutes en temps effectif pour les rencontres dont le temps réglementaire aura été disputé en temps effectif, et en temps continu pour les autres.

Les prolongations feront l'objet du principe de "mort subite" ou "but en or". En cas de but, la prolongation prendra fin immédiatement et l'équipe ayant marqué ce but sera désignée vainqueur du match.

4.4.2. Tirs au but

Si aucune des deux équipes ne marque au cours des 10 minutes de prolongation, une séance de tirs au but sera organisée selon les règles internationales en vigueur.

Chaque équipe communiquera par écrit une série de 5 tireurs aux arbitres. Ceux-ci décideront sur quel but les tirs seront effectués et organiseront un tirage au sort entre les deux capitaines, dont le vainqueur choisira quelle équipe commence la séance.

Les 5 tirs au but seront effectués en alternance par les deux équipes. L'équipe gagnante sera celle ayant marqué un nombre de tirs au but tel qu'elle ne peut plus être rejointe par l'autre équipe.

En cas d'égalité à la fin de cette série, les 5 mêmes tireurs devront effectuer un nouveau tir au but, dans un ordre qui peut être différent de la première série.

Le gagnant sera désigné dès que l'une des deux équipes aura marqué un tir au but de plus que l'autre, après avoir tiré un même nombre de fois.

4.5. Promotions et relégations

4.5.1. Règle générale

Pour la saison 2017/2018 :

(sur la base du classement à l'issue des playoffs de la saison 2016/2017)

- les 9 premiers au classement de saison régulière de Division 1 seront maintenus automatiquement en Division 1 ;
- les finalistes du Championnat de France de Division 2 seront promu automatiquement en Division 1 (sauf s'ils s'agit d'équipe « 2 » d'un club évoluant déjà en D1) ;
- le vainqueur du barrage D1/D2 est promu/maintenu en Division 1
- le perdant du barrage D1/D2 es play-downs D1 est relégué en Division 2 ;
- Les équipes classées entre les rangs « 4 » et « 14 » à l'issue des play-offs de Division 2, viendront compléter l'effectif de 12 équipes pour la nouvelle D2 nationale pour la saison 2017/2018.

Toutefois, deux équipes d'un même club ne peuvent participer simultanément au Championnat de Division 1 ou au Championnat de Division 2, ce qui amène à prévoir les différents cas suivants.

4.5.2. Cas relatifs aux clubs engageant deux équipes

Les « équipes 2 » sont autorisées à participer aux phases finales. Cependant, quel que soit leur classement final, elles ne peuvent pas être promues en D1, à la seule exception que l'autre équipe du même club soit reléguée en D2 à l'occasion des mêmes phases finales.

Dans le cas où les play-offs de D1 et D2 conduiraient à ce qu'un club voit son équipe « 1 » reléguée, et son équipe « 2 » classée entre les rangs « 4 » à « 14 » de seconde division, la promotion accordée à l'équipe « 2 » lui serait alors retirée, au profit de l'équipe classée au rang « 15 ».

5. Détail de la formule 2017-2018

5.1. Divisions

5.1.1. Nationale 1 (actuelle Division 1)

Elle réunira 12 équipes regroupées en 2 conférences :

La composition de chacune des conférences sera déterminée selon les résultats des phases finales du championnat 2016/2017.

Conférence « N1A » :

Equipes « impaires » :

(suivant le classement des phases finales)

« 1^{er} », « 3^e », « 5^e », « 7^e », « 9^e »
+ « 1^{er} D2 »

Conférence « N1B » :

Equipes « paires » :

(suivant le classement des phases finales)

« 2^e », « 4^e », « 6^e », « 8^e »,
+ « 2^e D2 »

+ Vainqueur barrage « 3^e D2 vs 10^e D1 »,

5.1.2. Nationale 2 (Création)

Nouvelle catégorie située entre les D1 et D2 actuelles, elle rassemblera les meilleures équipes de l'actuelle D2 afin de proposer une offre sportive plus intéressante en resserrant le niveau des équipes.

Cette catégorie suivra le même fonctionnement que la « Nationale 1 », avec une organisation en 2 conférences de 6 équipes chacune.

Conférence « N2A » :

Equipes « impaires » :

(suivant le classement des phases finales D2)

Perdant du barrage « 3^e D2 vs 10^e D1 »,
+ « 5^e », « 7^e », « 9^e », « 11^e », « 13^e »

Conférence « N2B » :

Equipes « paires » :

(suivant le classement des phases finales D2)

« 4^e », « 6^e », « 8^e », « 10^e », « 12^e », « 14^e »,

Dans le cas où, une équipe refuserait la promotion vers la division « Nationale 2 », la commission compétitions proposerait alors la place vacante à l'équipe à l'équipe classée immédiatement après.

5.1.3. Division 3

Cette catégorie correspond à l'actuelle D2, elle regroupera les équipes non promues en « Nationale 2 », ainsi que toutes les nouvelles équipes souhaitant intégrer le championnat.

A ce jour le nombre de nouvelles équipes n'étant pas encore connu, il n'est pas possible de fixer le nombre de poules qui constitueront cette division.

La Division 3 sera organisée en X poules selon des critères géographiques afin d'optimiser les déplacements des clubs.

5.2. Saison Régulière (modèle 2017-2018)

5.2.1. Grands principes

En Nationale 1, chaque équipe rencontrera les membres de sa conférence à deux reprises, et les membres de l'autre conférence une fois, pour un total de 16 matchs de saison régulière par équipe.

En Nationale 2, idem.

En Division 3, la formule sera similaire à celle appliquée en Division 2 sur les saisons précédentes, à savoir, une organisation en poules géographiques avec match aller-retour contre les autres membres de sa poule.

Les matchs se dérouleront à l'occasion de week-ends rassemblant en un même lieu tout ou partie des équipes d'une ou plusieurs divisions et d'une ou plusieurs conférences ou poules.

Les équipes présentes disputeront au maximum 1 match par jour.

Des aménagements pourront être étudiés par la Commission des Compétitions, à la demande des clubs, et éventuellement mis en œuvre s'ils sont acceptables par les autres clubs, et ne perturbent pas le bon déroulement général de la compétition.

Des matchs décalés pourront en outre être organisés en cas de besoin.

Le début de la Saison Régulière devrait se faire :

- en Septembre 2017 pour la Nationale 1,
- début Octobre 2017 pour la Nationale 2,
- fin Octobre 2017 pour la Division 3.

6. Validité

Le présent amendement au règlement du Championnat de France de Floorball, est valable dès sa publication sur le site officielle de la FFFL et jusqu'au 30 juin 2017.

Tout participant au Championnat de France 2016/2017 est réputé avoir pris connaissance de du présent règlement et l'accepter dans son intégralité.